

Rapport d'activités 2019

Le mot du Président ad interim

2019 aura été une année de changement pour notre association : après six années de présidence, Mme Béatrice Despland a remis son mandat avec les vifs remerciements de l'assemblée, le soussigné reprenant la présidence ad intérim. D'autres membres du comité se sont retirés après des années d'investissement précieux : Mme Nathalie Narbel, le Dr Basile Varelz et M. Krzysztof Skuza.

Le comité s'est renforcé par l'élection de six nouveaux membres : Mme Laurence Fehlmann Rielle, conseillère nationale, experte en santé publique, Mme Françoise Vatré, auteure, Mme Dominique Ariane Héritier, titulaire du brevet d'avocat, membre de l'association ATB&D, Mme Cristina Ferreira professeure et chercheuse à HESAV, le Dr Alexandre Wullschleger, médecin-psychiatre et Me Tatiana Gurbanov, avocate, ces deux derniers membres ayant été élus au bureau.

Mme Oriana Bruecker, chargée du projet de la formation des pairs praticiens en santé mentale et responsable pédagogique du Collège de Rétablissement, a remis son poste à l'été 2019. Mme Maïté Laurençon, psychologue, lui a succédé dans cette fonction. Nous avons par ailleurs engagé Mme Daniela Camelo comme secrétaire-générale adjointe.

Au nombre des temps forts de l'exercice, le lancement du Collège de Rétablissement à Genève, premier dispositif de cet ordre dans notre pays. Son objectif est de transmettre des pouvoirs d'agir en réponse aux besoins de différents publics faisant face à des difficultés psychosociales, qu'il s'agisse de la gestion de la maladie ou de la médication, de la défense de ses droits ou de sa dignité, ou de mieux vivre ses émotions au quotidien. Les formations s'appuient sur le paradigme du rétablissement : chaque personne y est valorisée dans sa singularité et ses ressources. Les formateurs, toujours associés en binômes professionnel / pair praticien, valorisent pareillement le savoir (issu du vécu) des personnes concernées et l'expérience personnelle et humaine des soignants.

En collaboration avec nos partenaires de la Coraasp, de l'EESP, et désormais de l'association Re-Pairs et du GRAAP, nous avons lancé la nouvelle volée de formation des pairs praticiens en santé mentale, avec un niveau 1 inédit constitué de 17 journées de formation. Il reprend le programme « *Découvrir les chemins du rétablissement* » créé par les associations européennes de pairs et dispensé depuis des années par nos collègues de la Fondation suisse PMS à Zürich.

Nous avons suivi de près le développement, souvent trop lent, de causes essentielles comme la mise à niveau des droits fédéral et cantonaux avec les engagements découlant de la ratification par notre pays de la CDPH (Convention...) : lois sur les droits des personnes en situation de handicap, surveillance des institutions de placement, droits politiques des personnes sous curatelle.

Nous avons présenté des propositions pour améliorer les collaborations et les synergies entre les organisations du réseau socio-sanitaire, dont un projet de plateforme collaborative dans le canton de Genève ainsi qu'un programme visant à évaluer le respect des droits humains et la qualité de soins en santé psychique, en collaboration avec le programme *Quality Rights* de l'OMS.

Enfin, sensibles à l'évolution des modes de communication, nous avons créé un nouveau site internet, travaillé à une nouvelle publication semestrielle, plus dense, qui remplace notre bonne vieille lettre trimestrielle et travaillé à la mise en ligne de contenus d'information audiovisuels.

Dr. Philippe Schaller
Président ad intérim

Rapport de performance de l'exercice 2019

Forme juridique et activité

L'association romande Pro Mente Sana est une association à but idéal, au sens des art. 60 et suivants du code civil dont le siège est dans le canton de Genève. Elle a pour but la promotion et la défense des intérêts et des droits généraux des personnes atteintes de troubles psychiques.

L'association est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale, décision du Conseiller d'État en charge du Département des finances du canton de Genève du 15 février 2008 à partir de la période fiscale 2006 et pour une durée de 10 ans. Décision prolongée le 9 novembre 2016 pour une durée indéterminée.

Organisation de l'association

Les organes de l'association sont :

1. a) l'assemblée générale ;
2. b) le comité ;
3. c) le bureau ;
4. d) le secrétariat ;
5. e) l'organe de révision.

a) L'assemblée générale

Les attributions de l'assemblée générale sont :

- l'élection du/de la président/e de l'association ;
- la désignation des membres du comité ;
- la désignation de l'organe de contrôle ;
- la ratification des missions et activités proposées par le comité ;
- l'approbation des budgets et des comptes de l'association ;
- la fixation de la cotisation annuelle ;
- la révision des statuts et la dissolution de l'association conformément aux statuts.

b) Le comité

Le comité est composé d'un/une président/e et de 6 à 19 membres élus par l'assemblée générale. Ils sont élus chaque année pour une durée maximale de 12 ans.

Les collaborateurs de l'association participent, avec voix consultative, aux délibérations du comité.

Les attributions du comité sont :

- l'élection du bureau du comité ;
- l'élaboration et la mise à jour des missions et activités de l'association ;
- la constitution de commission ad hoc pour l'étude de problèmes particuliers ;
- la recherche de nouveaux membres et de moyens financiers.

Membres du comité au 31 décembre 2019 :

- Madame BOILLAT Valérie, formatrice d'adultes, syndicaliste, Genève
- Madame DESPLAND Béatrice, juriste, Chancy
- Madame Laurence FEHLMANN RIELLE, conseillère nationale PS/GE
- Madame FERREIRA Cristina, professeure et chercheuse à HESAV
- Maître GURBANOV Tatiana, avocate, juge suppléante au tribunal pénal, Genève
- Madame HÉRITIER Dominique Ariane, membre de l'association ATB&D, Genève
- Monsieur HIMMELBERGER Rolf, Genève
- Madame JAGGI Yahann, pair praticienne en santé mentale, Genève
- Monsieur JOOSTEN Robert, Dr ès Science, Lausanne
- Docteur KHAZAAL Yasser, professeur ordinaire, médecin psychiatre, chef du service des addictions CHUV, Lausanne
- Docteur KLEIN Georges, Médecin-psychiatre FMH, médecin-chef du service hospitalier de psychiatrie adulte, Hôpital de Malévoz
- Doctoresse KOLATTE Evelyne, médecin-psychiatre et psychothérapeute FMH, Genève
- Madame LAVOYER BÜNZLI Jacqueline, sociologue, responsable d'info-entraide, Neuchâtel
- Madame LEROY Anne, cofondatrice et membre du comité de l'Ilot, Lausanne
- Monsieur QUÉMENT Bruno, infirmier en psychiatrie, St-Gingolph
- Docteur SCHALLER Philippe, trésorier, médecin spécialiste en médecine interne, Onex
- Docteur SPINLER Olivier, psychiatre psychothérapeute, Lausanne
- Madame Françoise VATRÉ, sexo-pédagogue spécialisée, retraitée
- Docteur WULLSCHLEGER Alexandre, médecin psychiatre HUG, Genève

c) Le bureau

L'association est dirigée par un bureau de 3 à 5 membres.

Le bureau a notamment les attributions suivantes :

- la supervision des activités de l'association et l'information au comité ;
- la représentation de l'association à l'égard de tiers ;
- l'engagement par la signature collective de deux de ses membres ou par un membre et la-le secrétaire général-e ;
- la surveillance du respect des missions fixées par l'assemblée générale ;
- l'engagement et la révocation du personnel ;
- l'établissement du cahier des charges du personnel.

Membres du bureau au 31.12.2019 :

- Madame JAGGI Yahann, pair praticienne en santé mentale, Genève
- Maître GURBANOV Tatiana, avocate, juge suppléante au tribunal pénal, Genève
- Docteur SCHALLER Philippe, trésorier, médecin spécialiste en médecine interne, Onex
- Docteur WULLSCHLEGER Alexandre, médecin psychiatre HUG, Genève

d) Le secrétariat

Le secrétariat a compris 5 postes de travail en 2019, occupés par :

- Janvier-juillet 2019 : Mme Oriane BRUECKER, MAS, DES Philosophie (chargée de projet) 40%

- Septembre-décembre 2019 : Mme Daniela CAMELO, BA Sciences politiques et MA Socio économie, (secrétaire générale adjointe) 50%
- Janvier-décembre 2019 : Mme Shirin HATAM, juriste, LL. M., tit. brev. av. (responsable des questions juridiques) 70%
- Janvier-décembre 2019 : M. Jean-Dominique MICHEL, M. Sc. socio-anthropologie, (secrétaire général) 60%
- Janvier-décembre 2019 : Mme Isabelle RAHM (responsable administrative) 40%
- Janvier-décembre 2019 : Mme Ariane ZINDER, psychologue OSP (responsable des questions psychosociales) 50%

e) L'organe de révision

La fiduciaire TANNHAUSER S.A. à Genève vérifie depuis 2018 que la gestion et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales, aux directives cantonales, aux buts de l'association, ainsi qu'aux directives Swiss GAAP RPC.

Système de contrôle interne et évaluation des risques

Un rapport décrivant le système de contrôle interne et une évaluation des risques a été rédigé et donné à la connaissance de l'organe de révision.

Relations avec la Fondation suisse Pro Mente Sana

L'association romande Pro Mente Sana et la Fondation suisse Pro Mente Sana sont deux personnes morales différentes, juridiquement séparées. Les relations entre elles font l'objet d'une convention signée entre les deux parties. Un sous-contrat de prestation, liée à la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales, est également signé entre la Fondation suisse Pro Mente Sana et l'association romande Pro Mente Sana.

Missions et prestations fournies

Pro Mente Sana défend les droits et les intérêts des personnes souffrant de maladie ou de handicap psychique. Elle défend leur intégration sociale et professionnelle. Elle conseille et diffuse des informations variées pour permettre le dialogue entre personnes concernées, proches et professionnels. Elle lutte contre les préjugés, la discrimination et l'exclusion. Elle promeut, dans l'opinion publique, une meilleure compréhension à l'égard des personnes souffrant d'une maladie ou d'un handicap psychique.

L'association romande Pro Mente Sana fournit les prestations suivantes :

- **Conseils juridiques** : informations sur le droit et les démarches possibles, conseils sur les procédures et les voies de recours, orientation vers des avocats ou permanences juridiques. Ces conseils sont en particulier délivrés dans les domaines suivants : hospitalisations et traitements, assurances sociales, droit du travail, droit de la famille. Elle répond à tout problème juridique en lien avec les maladies psychiques.
- **Conseils psychosociaux** : réponses à des questions sur la santé mentale et l'intégration sociale, travail de recherche des ressources les mieux adaptées aux besoins des personnes handicapées psychiques. Information sur les maladies psychiques, renseignements sur l'offre psychosociale existant en Suisse romande (lieux de vie et

d'activité, offre de loisirs, groupes d'entraide, etc.), conseils sur les démarches à entreprendre selon les besoins de la personne ainsi qu'une orientation vers les ressources et structures adéquates.

- **Information et sensibilisation** : publication d'un bulletin d'information électronique (newsletter), d'une lettre trimestrielle d'information, de brochures thématiques, participation à diverses manifestations, cours et conférences.
- **Défense d'intérêts** dans tous les chantiers législatifs qui ont trait à la santé mentale ou aux personnes atteintes de maladie psychique, lobbying.
- **Travaux spécifiques** à l'intention des collectivités publiques : réponses à des procédures de consultation, participation à des groupes de travail et à des commissions.
- **Soutien aux groupes d'entraide** : offre de coordination et de conseils à l'intention des organisations d'entraide de patients ou de proches.

Objectifs généraux

Les objectifs généraux de 2019 étaient de maintenir et développer les prestations décrites dans la section précédente.

Données chiffrées

	2018	2019
Conseils juridiques	515	548
Conseils psychosociaux	373	484
Cours et conférences PMS	41	70
Lettres trimestrielles imprimées	7'993	9'053
Lettres trimestrielles diffusées	8'754	8'834
Brochures imprimées	6'000	6'000
Brochures diffusées	4'158	4'758

Tableau de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations

Prestation 1 : conseils juridiques	2018	2019
Nombre de conseils, dont :	515	548
- durée du conseil jusqu'à 20 min.	258	263
- durée du conseil de 21 à 60 min.	239	268
- durée du conseil au-delà de 60 min.	18	17

Prestation 2 : conseils psychosociaux	2018	2019
Nombre de conseils, dont :	373	484
- durée du conseil jusqu'à 20 min.	218	278
- durée du conseil de 21 à 60 min.	136	188
- durée du conseil au-delà de 60 min.	19	18

Prestation 3	2018	2019
Nombre de manifestations, cours et conférences	41	70
Nombre de brochures publiées	(2)	2
Nombre de destinataires de la Lettre trimestrielle	4'377	4'453

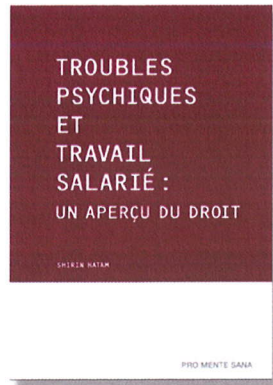
Prestation 4	2018	2019
Travaux spécifiques à l'intention des collectivités publiques en nombre d'heures de participation à des séances de travail	345	370

Prestation 5	2018	2019
Nombre de participation à des réunions avec des groupes d'entraide	39	60

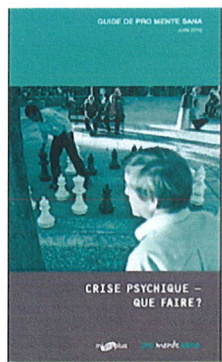
Information et sensibilisation :

Publications

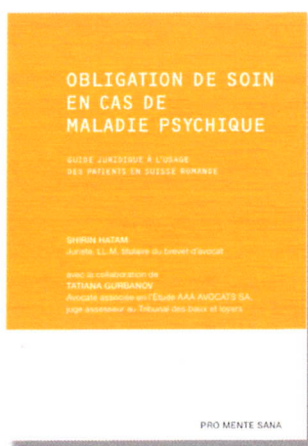
En 2019, Pro Mente Sana a imprimé et diffusé les brochures *Troubles psychiques et travail salarié : un aperçu du droit* et *Collège de rétablissement* (rédigées fin 2018)



ré-édité la brochure *Crise psychique - que faire ?* en français (également disponible en ligne en italien, espagnol, portugais, turc, serbo-croate, albanais)



et révisé la brochure *Obligation de soin en cas de maladie psychique* (à paraître en 2020) :



Lettres trimestrielles

Nous avons diffusé deux numéros doubles (8p.) :

n° 81 : Transformer les dispositifs en santé mentale & Manifeste pour la déstigmatisation, (par Miguel Norrambuena) ;

n° 82-83 : Manifeste de Pro Mente Sana et Dialogue Ouvert sur un rétablissement durable (par Carlos Leon).

Afin de moderniser notre image et toucher un public un peu plus diversifié, nous avons également commencé à travailler sur la maquette de notre nouvelle revue semestrielle, qui remplacera notre vénérable LT dès 2020. Pour ce projet, nous avons choisi comme partenaires les éditions Médecine & Hygiène à Genève, qui publie le magazine Planète Santé ainsi que différentes publications associatives et institutionnelles. L'idée étant de garder des textes pointus et engagés tout en ajoutant des textes davantage journalistiques afin de nous faire connaître par un public plus large et accroître notre visibilité.

Site Internet

Notre nouveau site a été mis en en ligne au cours de l'exercice, ainsi que le site propre du Collège de rétablissement.

Production audiovisuelle

Pour nous adapter aux nouveaux modes de consommation de l'information en ligne, nous nous sommes équipés à l'interne d'une petite ligne de production qui nous permettra de produire nos propres « capsules », interviews et min-reportage vidéo.

Cours, conférences et ateliers

Nous avons animé des formations PSYFOR (sensibilisation à l'expérience du vécu et à l'entraide) à l'intention de professionnels en formation (médecins et psychologues) à Genève. Nous sommes intervenus dans les cantons de Vaud, Valais et Genève sur les thèmes suivants : *maladies psychiques et politiques sociales, la santé et le droit, les directives anticipées, le rétablissement psychosocial, les droits et intérêts des usagers des services d'aide sociale* ainsi que *la contrainte en psychiatrie* lors du Congrès du Graap à Lausanne.

Défense d'intérêts & Travaux spécifiques

L'année aura été riche en chantiers et démarches auprès de la Confédération et des cantons. Voici une description non-exhaustive de différentes actions que nous avons menées :

Sur le plan national, nous continuons de solliciter une adaptation du code civil à la CDPH. Nous nous sommes intéressés aux recherches sur la contrainte en psychiatrie et le droit de protection de l'adulte. Nous avons également pris position relativement à la modification de l'ordonnance sur les prestations complémentaires (OPC-AVS/AI) et à l'ordonnance sur la psychothérapie dans l'offre de soins (OPAS) dans le cadre de procédures de consultation.

En Romandie, nous avons sensibilisé les offices AI cantonaux et les syndicats à la question des « Troubles psychiques et le droit du travail » par l'envoi de notre brochure nouvellement révisée. Nous avons collaboré avec un chercheur de l'Université de Lausanne sur la question des droits politiques et mené des actions relatives à cet objet dans chacun des différents cantons romands.

Nous avons aussi rencontré le GREA (groupement romand pour l'étude des addictions) suite à une révision de la pratique de l'injonction thérapeutique dans le cadre de l'AI.

Dans le canton de Vaud, nous sommes intervenus au sujet de la surveillance psychiatrique des hôpitaux et autres lieux de PAFA, sollicitant nos partenaires (dont bien sûr le GRAAP) et interpellant le Département de la santé et de l'action sociale ainsi que le service du médecin cantonal.

Dans le canton du Valais, nous avons animé deux ateliers sur les directives anticipées, et interpellé l'Ombudsman et le secrétariat de la commission d'examen des plaintes.

Dans le canton de Genève, nous avons travaillé la question de la surveillance des lieux de placement à fins d'assistance (PAFA) avec nos partenaires de la Fédération genevoise d'associations actives dans le domaine du Handicap. Nous avons également été auditionnés par la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil sur la question des curatelles et participé à titre d'observateurs à la réforme des services de psychiatrie ambulatoire (CAPPIs).

Dans le canton de Fribourg, nous avons suivi la révision de la loi sur l'aide sociale, demandé la mise en ligne des rapports annuels de la commissions de surveillance des professions de la santé et droits des patients. Nous avons fait connaître le dispositif des conseillers-accompagnants à différents partenaires intéressés.

Dans le canton de Neuchâtel, nous avons sollicité une modification de la loi sur la santé pour y inclure également la publication des rapports d'activité des commissions. Nous avons communiqué au sujet d'un arrêt du tribunal fédéral obligeant le canton à revoir la loi sur la rémunération des curateurs et rencontré un médecin responsable de l'Office AI.

Dans le canton du Jura, nous avons également demandé la mise en ligne du rapport annuel de la commission cantonale des droits des patients.

Nous avons fait connaître le rapport intermédiaire du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU sur notre pays dans les différents cantons romands.

Soutien aux groupes d'entraide

Nous avons collaboré avec Info-entraide suisse dans la perspective de l'ouverture d'une antenne genevoise (que nous nous sommes proposé d'héberger). Nous avons également organisé la Journée de l'entraide autogérée à Genève.

Nous avons poursuivi intensément nos collaborations avec les associations d'entraide, mettant sur pied de nouveaux projets de formation et de collaborations (dont la réalisation d'un nouveau film de sensibilisation des soignant(e)s à l'importance de l'entraide.

Enfin, nous avons collaboré activement avec l'OMS dans le cadre de son programme Quality Rights – pour des droits et des soins de qualité en santé mentale, qui contient différents modules relatifs à l'expertise par expérience et la promotion des groupes d'entraide.

Participation à la mise sur pied du prochain cycle de formation PPSM

Nous nous sommes engagés avec nos partenaires (la Coraasp, l'EESP et l'association Re-pairs) dans la mise sur pied d'un nouveau cycle de formation de pairs-praticien.ne.s en santé mentale. La formation sera désormais mise en œuvre sur deux niveaux : le premier étant l'adaptation du programme « *Recovery Wege entdecken* » (découvrir les chemins du rétablissement) proposé depuis plusieurs années en allemand par nos collègues de la Fondation suisse Pro Mente Sana. Le second, conduisant à l'obtention de la certification, sera donné comme les précédents à l'EESP.

Deux personnes-ressources d'étant formées à l'animation du niveau 1, les modules ont pu débiter au cours du second semestre 2019, avec une vingtaine de participant(e)s prêts à suivre les 17 journées de formation prévues.

Collège de rétablissement

Grâce au soutien d'une fondation privée et de l'organe de répartition genevois de la Loterie romande, ce projet-pilote a pu démarrer en 2019. Une soirée de lancement au mois de mai a réuni environ 150 participants provenant de la région et de toute la Suisse, la mise sur pied d'expériences similaires étant prévue dans différents cantons.

Entre juillet (début des cours) et décembre, nous avons pu proposer 11 cours différents dispensés en 18 modules (certains cours étant composé d'un seul module, d'autres jusqu'à 4) dans différents lieux, en partenariat avec l'association Parole et la fondation Trajets.

Nous avons également participé comme partenaires à la mise sur pied d'un projet de Collège de rétablissement romand porté par le GREA, qui devrait voir le jour en 2020.

Genève, le 18 juin 2020



Jean-Dominique MICHEL
Secrétaire Général

Association Romande Pro Mente Sana
Rue des Vollandes 40
1207 Genève

Tel : 022 718 78 40

Courriel : info@promentesana.org